

Séance du 28 juillet 2005

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

**EXCUSE** : M. Sarhy.

**ABSENT** : M. Trunet.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** :AFFAIRES FONCIERES - cession au profit de M. LAGOUTTE de la parcelle AN 16 (quartier Saint-Frédéric°

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur LAGOUTTE, exerce une activité artisanale de bobinage électrique sur le mail Chaho Pelletier.

Cette activité qui nécessite beaucoup de manutention et une desserte poids lourd est incompatible avec l'aménagement piétonnier qui a été réalisé.

C'est la raison pour laquelle des négociations ont été engagées entre Monsieur LAGOUTTE et la Ville de Bayonne en vue d'envisager son transfert d'activité dans le quartier Saint-Frédéric.

Monsieur LAGOUTTE s'est montré intéressé par l'acquisition de la parcelle AN 16 d'une superficie de 1677 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 36 €/ m<sup>2</sup>.

Ce montant est conforme à l'estimation des Services Fiscaux du 16 décembre 2004 (cf. copie ci-joint).

L'acquéreur prendra en charge l'évacuation des remblais et la démolition des constructions présentes sur le terrain.

Cette opération permettra ainsi à Monsieur LAGOUTTE de continuer son activité professionnelle dans de bonnes conditions et à la Ville de Bayonne de conforter la requalification du mail Chaho Pelletier.

Au vu de cela, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la concrétisation dans les conditions ci-dessus énoncées avec Monsieur LAGOUTTE ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à lui.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.